

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 septembre 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES CORPORATIONS

LA SOCIÉTÉ MITEL—LES CONSÉQUENCES NÉFASTES D'UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je me propose de parler aujourd'hui de la situation de Mitel et de l'injection subséquente d'une somme de l'ordre de 300 millions de dollars dans cette société qui a ses établissements dans la région d'Ottawa. Je dois dire que je suis très inquiet de l'offre faite par British Telecommunications et de la somme qu'elle va investir dans cette société.

Cette société a effectué de nombreux congédiements à Kanata et au Québec. Tandis que des employés sont congédiés, nous lisons dans les journaux que des hausses de traitement appréciables ont été versées à des membres de la haute direction de Mitel. Néanmoins, quand nous interrogeons le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) au sujet de l'accord entre Mitel et le gouvernement fédéral relativement au transfert de technologie, nous n'obtenons nullement l'assurance que cet accord sera respecté quand la prise en charge aura lieu.

A titre de député, je suis fort inquiet, car si l'engagement négocié par le gouvernement précédent et la direction de Mitel ne tient pas, il y aura un transfert de technologie et celle-ci quittera le Canada provoquant ainsi de nombreuses autres pertes d'emplois dans la région d'Ottawa. Nous n'avons pas de réponse . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est expiré.

* * *

LES DROITS D'AUTEUR

LE RÉGIME D'INDEMNISATION CONCERNANT LES LIVRES EMPRUNTÉS AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je me réjouis de l'accord qui a été conclu avec les provinces, ainsi que le ministre des Communications (M. Masse) vient de l'annoncer. Cet accord prévoit un régime d'indemnisation concernant les livres empruntés aux bibliothèques publiques. Les auteurs réclamaient depuis longtemps que l'on compense leur manque à gagner au titre des droits d'auteur.

Si le cabinet autorise ce régime, le gouvernement fédéral déboursera 2.5 millions de dollars annuellement. Cette nouvelle constitue une victoire morale pour les artistes et leurs groupes de pression.

Du point de vue économique, cependant, la proposition est loin de combler la perte de 100 millions de dollars que subira le milieu artistique et culturel à la suite des restrictions budgétaires. Même si 5,000 écrivains devaient bénéficier de ce programme, cela ne leur donnerait en moyenne que \$500 par année. Or, en réduisant de 75 millions le budget de la Société Radio-Canada, pour ne nommer qu'elle, on a supprimé, pour ces mêmes écrivains, des postes, des contrats et combien d'autres activités professionnelles. Par conséquent, de concert avec les artistes qui prenaient part à une conférence sur la culture en fin de semaine dernière à Halifax, j'exige le rétablissement complet du financement destiné aux arts et, qu'on me comprenne bien, aux organismes indépendants dans le domaine des arts.

* * *

FEU VACLAV PIVRNEC

LE DÉCÈS DANS UNE PRISON DE TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je regrette de devoir informer la Chambre de la mort de Vaclav Pivrnec, dans une prison de Tchécoslovaquie.

M. Pivrnec gérait les activités d'Omni Trade au Canada jusqu'à ce qu'il soit contraint de rentrer en Tchécoslovaquie. Après son départ, sa femme Jana et ses deux enfants demandèrent et obtinrent le statut de réfugié au Canada.

M. Pivrnec a essayé de revenir au Canada, mais les autorités tchèques l'en ont empêché. Qui plus est, il fut condamné parce qu'il essayait de rejoindre sa femme et ses enfants. Il y avait bientôt quatre ans qu'il ne les avait pas vus.

La Chambre se rappellera qu'une pétition signée par quelque 500 Canadiens et demandant au gouvernement tchèque de libérer M. Pivrnec a été présentée à la Chambre mercredi dernier. Nous ne savions pas que M. Pivrnec avait été arrêté de nouveau par les forces de sécurité, en raison des protestations faites en son nom, et qu'il était soumis à de durs interrogatoires depuis son arrestation le 15 septembre. Il est mort vendredi dernier.

Sa triste situation avait fait l'objet de nombreuses instances de notre gouvernement auprès de celui de la Tchécoslovaquie. Ce pays refuse de respecter les accords d'Helsinki et de traiter ses ressortissants avec un peu d'humanité. Je demande au gouvernement de limiter immédiatement les activités d'Omni Trade et des autres sociétés tchèques qui font du commerce au Canada, car, en fait, elles ne sont qu'une façade camouflant des activités d'espionnage. La Tchécoslovaquie est un État policier qui n'a pas sa place . . .